

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 14 MAI 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Madame la Maire le 07 mai 2024 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2121-7 à L.2121-27) s'est réuni le 14 mai 2024 à 20h00 en mairie salle du conseil municipal et des mariages.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Pierre-Alain HIRSCH est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Sylvie LAROCHE, Maire, procède à l'appel nominal

Conseillers présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Conseillers absents excusés : Marie-Pierre PADULAZZI procuration à Odile BREANT, François NICOLAS procuration à Claude HAMEL, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Sylvie LAROCHE, Marie DOINEL

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE :

Madame la Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 09 avril 2024.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2025

En application des articles 254 à 257 du code de procédure pénale, il nous appartient de procéder au tirage au sort de 6 personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de Seine-Maritime en 2025. Ce tirage au sort est établi automatiquement par le logiciel « élections ». Le logiciel a ainsi détaché 6 électeurs qui recevront un document les informant de ce tirage. L'ensemble des documents devra être retourné au Greffe du Tribunal pour le 30 juin 2024.

B – SUBVENTION CCAS – APPROBATION CONVENTION 2024

Chaque année une subvention de la commune d'un montant de 25 000 € est versée au Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de procéder au virement de cette subvention, il est nécessaire d'établir une convention entre la ville et le CCAS.

Le projet de convention est présenté au conseil municipal qui décide à l'unanimité d'approuver la convention et le versement du montant de 25 000 € au CCAS.

La délibération 2024-026 est la suivante

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans au Centre Communal d'Action Sociale d'ISNEAUVILLE une participation financière pour son fonctionnement d'un montant de 25 000 €,

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et le Centre Communal d'Action Sociale,

Après lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette convention*
- d'autoriser Madame la Maire à signer celle-ci*

de verser un montant de 25 000 € au CCAS d'ISNEAUVILLE prélevé sur l'article 657362 du Budget primitif 2024

C – SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE BBI – APPROBATION CONVENTION 2024

Chaque année une subvention de la commune est versée à l'Ecole de Musique BOIS-GUILLAUME – BIHOREL – ISNEAUVILLE : BBI

Afin de procéder au virement de cette subvention, il est nécessaire d'établir une convention entre la ville et l'école de musique BBI.

Le projet de convention est présenté au conseil municipal qui décide à l'unanimité d'approuver la convention et le versement du montant de 41 178 €.

La délibération 2024-027 est la suivante

Considérant le souhait de la commune d'ISNEAUVILLE de verser comme tous les ans une subvention de 39 270 € à l'école de musique BBI pour son fonctionnement et la participation à l'enseignement musical des Isneouvillais.

Considérant la demande de subvention exceptionnelle complémentaire cette année de 1 908 €.

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville d'ISNEAUVILLE et l'Ecole de Musique BBI,

Après lecture de la convention annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, décide par :

*21 VOTE POUR
0 VOTE CONTRE
0 ABSTENTION*

Laurent MARCHESI, Sophie PAIN et Isabelle GUGUMUS intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote.

- d'approuver cette convention*
- d'autoriser Madame la Maire à signer celle-ci*
- de verser un montant de 41 178 € prélevé sur l'article 65748 du Budget primitif 2024*

D – VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Madame la Maire présente le projet d'état des subventions versées aux associations pour l'année 2024 suite à la réunion de la commission vie associative et sportives du 21 mars 2024 et à l'abrogation de la Délibération 2024-024 du 09 avril 2024 demandée par les services de la Préfecture.

En effet, les élus membres des associations ne doivent prendre part ni aux débats ni aux votes des subventions aux associations pour lesquelles ils sont intéressés personnellement.

Il est donc procédé au vote association par association.

La délibération 2024-028 est la suivante :

Afin d'accompagner la vie associative locale, il est proposé de consacrer en 2024 une enveloppe de 110 000.00 € pour les subventions aux associations, montant identique à 2023, dont 82 003 € attribués et 27 997 € en réserve pour les demandes de subventions exceptionnelles et les éventuelles aides aux sinistrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1611-4,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'exercice 2024,

Considérant l'examen des demandes de subvention réalisé par la commission vie associative et sportive en séance du 21 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

1 - de voter pour l'année 2024 le montant des subventions allouées à diverses associations selon le tableau ci-après,

ETAT SUBVENTIONS 2024		VOTE			OBSERVATIONS
ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	POUR	CONTRE	ABSTENTION	
AFSI (FOOTBALL EN SALLE)	400 € (200 € versés en mai, le solde en septembre si proposition animation)	24	0	0	
TENNIS CLUB ISNEAUVILLE	1600 € (1 100 € versés en mai, le solde si proposition animation)	23	0	0	Hélène CHARVET intéressée personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
ISNEAUVILLE FOOTBALL CLUB	11 000 €	24	0	0	
VOLLEY BALL LOISIRS ISNEAUVILLE	150 €	24	0	0	
VIBG	2000 € (1500 € versés en mai, le solde si participation écoles et centre de loisirs)	24	0	0	
KARATE CLUB ISNEAUVILLE	1 000 €	24	0	0	

JARDINS FAMILIAUX	250 €	24	0	0	
FOYER RURAL D'ISNEAUVILLE	10 000 €	15	0	0	Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Laurent MARCHESI, Odile BREANT, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Kenan KOC intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
LES JOYEUX RANDONNEURS D'ISNEAUVILLE	300 €	23	0	0	Marie-Pierre PADULAZZI intéressée personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
COMITE DES ANCIENS	2 000 €	22	0	0	Sylvie LAROCHE et Michel BOUTEILLER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
CLUB DE L'AMITIE	400 €	19	0	0	Sylvie LAROCHE, Michel BOUTEILLER, Pierre PELTIER, Odile BREANT et Marie-Pierre PADULAZZI intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
HOCKEY CLUB ISNEAUVILLE	2000 € (versement en attente d'informations renouvellement club)	23	0	0	Pierre PELTIER intéressé personnellement n'a pas pris part au débat et au vote
ASSOCIATION FER FAIRE	250 €	22	0	0	Odile BREANT et Marie-Pierre PADULAZZI intéressées personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote
LES P'TITES CANAILLES D'ISNEAUVILLE	1 000 € (500 € versés en mai et le solde en septembre si sorties confirmées)	24	0	0	

<i>ECOLE DE MUSIQUE BBI</i>	<i>41 178 € (55 élèves x 714 € = 39 270 € + subvention exceptionnelle 1 908 €)</i>	<i>21</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Laurent MARCHESI, Sophie PAIN, Isabelle GUGUMUS intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote</i>
<i>ISNORUN</i>	<i>300 €</i>	<i>22</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Gwenaël MAGNANT et Pierre PELTIER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote</i>
<i>BOOTCAMP</i>	<i>500 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE</i>	<i>2000 € (à verser après réception bilan) + 1200€ pour financement classe verte (CM du 06/02/24)</i>	<i>21</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Pierre PELTIER, Hélène CHARVET, Kenan KOC intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote</i>
<i>COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE</i>	<i>2 000 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>ASSOCIATION DES COMBATTANTS ET DU SOUVENIR</i>	<i>1 500 €</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Sylvie LAROCHE, Eric MAUR, Pierre PELTIER et Philippe RIVES intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote</i>
<i>CLUB D'ARTS ET DE LOISIRS CREATIFS</i>	<i>250 €</i>	<i>23</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Pierre PELTIER intéressé personnellement n'a pas pris part au débat et au vote</i>
<i>ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE</i>	<i>150 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>LUTTE CONTRE LE CANCER (BECQUEREL)</i>	<i>100 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>ASSOCIATION CHARLINE (enfants malades)</i>	<i>50 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

<i>ISNORADIEUSES</i>	<i>500 €</i>	<i>22</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Gwenaël MAGNANT et Pierre PELTIER intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote</i>
<i>UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE SEINE MARITIME (aide aux jeunes sapeurs pompiers)</i>	<i>200 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>PROTECTION CIVILE NORMANDIE SEINE</i>	<i>200 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>AIDANCIE/CFA</i>	<i>75 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>ENVOL ST JEAN</i>	<i>50 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>AUTOBUS SAMU SOCIAL</i>	<i>100 €</i>	<i>24</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>ASSOCIATION CLUB DE LA RONCE</i>	<i>500 €</i>	<i>19</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Olivier ARTHUR intéressés personnellement n'ont pas pris part au débat et au vote</i>
<i>Montant réservé aux éventuelles demandes de subventions exceptionnelles, aides aux sinistrés</i>	<i>27 997 €</i>	<i>24</i>			
<i>TOTAL</i>	<i>110 000 €</i>				

4 – RAPPORT DES COMMISSIONS

Affaires culturelles – évènementiel : Rapporteur Claude HAMEL

La journée des peintres dans la rue a remporté un vif succès : 15 adultes et 6 enfants ont participé.

Le 21 juin Place du Marché : Fête de la Musique avec foodtruck, crêpes galettes frites saucisses avec animations musicales par 3 amateurs qui se sont proposés.

Action Sociale : Rapporteur Odile BREANT

Des habitantes d'Isneauville, membre d'Endofrance association française d'information et de soutien aux personnes souffrant d'endométriose, ont sollicité la commune. Leur demande : mettre en œuvre le projet « Endopank » dans la commune : l'installation ou la peinture d'un banc en jaune, avec la pose d'un flashcode menant au site Endofrance. L'objectif est d'informer et de sensibiliser le public sur cette maladie peu connue et reconnue. Des professionnels de santé de la commune soutiennent cette démarche. Le projet a été présenté à la commission sociale qui a validé cette proposition sous réserve que cette action entre dans un projet plus global de sensibilisation (collège, professionnels de santé) avec conférences.

Une convention est en cours de rédaction.

Inauguration Espace sans tabac : elle aura lieu le jour d'ISNEAUVILLE EN FETES au centre sportif le 8 juin.

Elle rappelle la conférence sur le harcèlement scolaire qui aura lieu le 17 ou 24 septembre.

Octobre rose : la marche et la course sont programmées le 13 octobre 2024.

Madame LAROCHE rappelle que lors de la remise des dons Octobre rose, les participants avaient évoqué l'importance de la prévention sanitaire en général. Elle propose que cette orientation soit une orientation politique du Conseil Municipal.

Conseil Métropolitain : Rapporteur Pierre PELTIER

Il rappelle la présence d'une animation METROPOLE le 24 mai Place du Marché pour l'avenir de la Métropole à l'horizon 2050 et l'importance d'assister aux réunions qui permettront l'élaboration des documents d'urbanisme à l'avenir pour l'ensemble des communes concernées.

Affaires scolaires – jeunesse : Rapporteur Béatrice NUGEYRE

Le Relais Petite Enfance intercommunal fonctionne très bien. Une communication sera réalisée prochainement. Bonne coordination avec les MAM et les assistantes maternelles.

Le centre de loisirs d'Avril s'est très bien passé. La séance piscine a beaucoup plu aux enfants. Des partenariats sont en cours avec le Baseball, le football e le volley.

Affaires sportives : Rapporteur Laurent MARCHESI

Rappel du déroulement du Critérium National de Tennis de Table le week-end prochain, tout est prêt pour accueillir les 180 personnes le samedi et 150 personnes le dimanche. Les 3 salles communales sont utilisées.

Le week-end des 25 et 26 mai : Animations Baseball au centre sportif

Le 02 juin de 8h à 18h : Course cycliste. Podium place de la mairie. Départ au niveau du 509 rue de l'Eglise. La sécurité a été mise au point et la logistique technique également.

Samedi 08 juin : Isneauville en fête au Centre Sportif : animations, repas, concert, feu d'artifice.

Elections – Assurance : Rapporteur Pierre-Alain HIRSCH

Rappel scrutin des élections européennes le Dimanche 09 juin.

Le service élections a renvoyé la liste des assesseurs.

Assurance : sinistre terrain de tennis couvert

Une experte dans le cadre de notre assistance juridique a été nommée. Très compétente, elle a provoqué deux réunions avec tous les intervenants du marché, de la maîtrise d'œuvre aux travaux.

Elle a reçu tous les documents de la part du secrétariat de la mairie ce matin. Elle étudie l'ensemble et revient vers nous.

Travaux : Rapporteur Michel BOUTEILLER

Réunion pour les travaux Rue de la Haie avec Bois-Guillaume et la Métropole Jeudi 16 mai.

Caniveaux Rue des Iris : à voir avec la Métropole

Arrivée du nouveau responsable technique.

2 potelets posés à la pharmacie contre le stationnement

Fleurs rue de l'Eglise : reprise prochainement par l'entreprise

Communication – Développement durable : Rapporteur Sophie PAIN

Bulletin : BAT non signé. Prochaine commission prévue le 29/05 mais doit être décalée car ce même jour a lieu la réunion d'information dispositif participation citoyenne.

Isnovert : 2^{ème} édition s'est déroulée avec succès. 200 visiteurs environ et 20 composteurs réservés. Prochaine commission le 15 mai.

Madame LAROCHE informe du contact d'un maître de stage UniLaSalle pour un projet jardin participatif communal.

Urbanisme – sécurité : Rapporteur Eric MAUR

08/05 : bien passé, merci aux élus présents.

Prochaine commission urbanisme : 30 mai à 18h

Panneau « sortie de ville » implanté Route de Neufchâtel : manque de visibilité sortie de la Rue de la Houssaye

Info à faire concernant la limitation de vitesse sur Google.

Prochains travaux : peinture des passage piétons

5 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Gwenaël MAGNANT, président ISNORUN, remercie le personnel de sécurité, le personnel technique et administratif pour l'organisation des 10 kms d'ISNEAUVILLE le 05 mai dernier. Il remercie également les élus présents.

Madame la Maire rappelle les réunions Prévention Seniors et Participation citoyenne respectivement les 28 et 29 mai prochains à la salle des fêtes. La communication est en cours de finalisation.

Elle précise que le CMJ se rendra à l'Assemblée Nationale le 12 juin prochain.

Elle a reçu en mairie un professeur de danses latines qui est très intéressé pour donner des cours à ISNEAUVILLE et organiser des thés dansants. Une location des salles disponibles lui sera proposée (salle Claude MONET et salle Maurice BEJART).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Pierre-Alain HIRSCH



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Hirsch', is written over the printed name of the secretary.



La Maire,
Sylvie LAROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Laroche', is written over the printed name of the Mayor.